

## L'Oppidum de Villejoubert (rempart de la Tène III). Commune de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne)

Franck Delage, Charles Gorceix

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Delage Franck, Gorceix Charles. L'Oppidum de Villejoubert (rempart de la Tène III). Commune de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne). In: Bulletin de la Société préhistorique de France, tome 20, n°7-8, 1923. pp. 208-228;

doi : <https://doi.org/10.3406/bspf.1923.7374>

[https://www.persee.fr/doc/bspf\\_0249-7638\\_1923\\_num\\_20\\_7\\_7374](https://www.persee.fr/doc/bspf_0249-7638_1923_num_20_7_7374)

---

Fichier pdf généré le 17/06/2022

## COMMISSION DES ENCEINTES

---

Le Président de la Commission prie, en l'absence de M. Delage, M. le commandant GORCEIX d'exposer le sujet du **76<sup>e</sup> Rapport de la Commission des Enceintes** qui est consacré à des recherches concernant :

### **L'Oppidum de Villejoubert**

(rempart de la Tène III).

Commune de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne).

PAR

**Franck DELAGE et Charles GORCEIX (1).**

### I. — *Géographie et topographie.*

Dans la partie Nord-Est du département de la Haute-Vienne, les rivières Vienne et Maulde, qui dans leur cours supérieur, ont embrassé des massifs montagneux en un angle d'environ 30°, se rapprochent assez brusquement en entrant dans la commune de Saint-Denis-des-Murs ; on dirait qu'elles vont confluer. Mais, au lieu de se joindre, elles prennent des directions à peu près parallèles, sauf en quelques points où elles forment des courbes symétriques. Séparées par un espace qui n'atteint pas 600 mètres au point le plus étroit, avec une moyenne de 900 mètres au niveau des eaux (sauf en un passage qui mesure 1.600 mètres de large) et de 400 mètres au sommet des terres, elles cheminent côte à côte, dans le sens S.-E.-

(1) Oppidum de Villejoubert = Camp de César de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne). Nous avons choisi la première désignation, plus précise que la deuxième, afin d'éviter des recherches dans la partie principale de Saint-Denis-des-Murs qui se trouve, avec le chef-lieu de la Commune, sur la rive gauche de la Vienne. Le camp est rive droite.

**Note du Secrétariat général.** — Une prise de date par M. le Dr Henry DROUET a paru dans notre Bulletin, avril 1914, p. 208, sous le titre : *Fortifications préhistoriques à Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne)*. Ce n'est qu'en cours d'impression que les auteurs du présent travail ont eu connaissance des deux pages dans lesquelles M. le Dr DROUET, constatant « l'étendue inusitée de l'espace fortifiée », décrit le site, donne un plan sommaire du Camp et enregistre « les pauvres et vagues renseignements que l'on possède actuellement sur ce site ».

N.-O. sur une longueur de 4.000 mètres avant d'unir leurs eaux. Elles enserrant ainsi une longue langue de terre, sorte de plateau ondulé, qui domine d'une centaine de mètres le fond des deux vallées (*Fig. 1*).

Ce grand promontoire, cette presqu'île, que les habitants appellent même « l'île », est un des sites les plus pittoresques de la Haute-Vienne ; les deux rivières coulent au fond de gorges tortueuses, souvent abruptes, où des pans de rochers surgissent au milieu d'une végétation touffue. Les pentes qui limitent cette presqu'île ne présentent pourtant pas partout une égale raideur. Pour les deux cours d'eau, la rive droite est à pente douce en grande partie, tandis que la rive gauche présente généralement des escarpements rocheux et d'un accès difficile, sauf en quelques points. Ce phénomène est dû au déplacement des deux rivières vers l'Ouest à mesure de leur enfoncement ; la carte indique nettement ce mouvement latéral qui ronge l'Est du plateau (Voir le croquis à 1/25.000 de la région).

Vers la cote 370 règne, non pas une terrasse régulière comme celles qui se formèrent lors de la période glaciaire dans les régions voisines des glaciers, mais une pseudo-terrasse, plus ou moins large, encastrée dans la pénélaine primitive, qui, dans la région, est encore représentée par des points culminants entre 430 et 440, où l'un de nous (C. G.) a retrouvé des cailloux roulés de quartz, au Sud des mines de Wolfram de Puy-les-Vignes, commune de Saint-Léonard-de-Noblat. Après une période de nivellement des reliefs, s'étendant probablement du pliocène et peut-être même du miocène au commencement du quaternaire, l'accroissement de puissance des cours d'eau fixa ceux-ci en les enfonçant dans le sol, non d'une façon continue, mais par saccades à très longue période, en relations probables avec les périodes glaciaires. A chaque arrêt, le cours d'eau, cessant d'approfondir sa vallée, l'élargissait et créait ainsi un gradin sur lequel il se déplaçait jusqu'à la prochaine période d'eaux plus abondantes qui donnaient un regain d'activité à l'érosion ; un enfoncement se produisait alors, proportionné à la durée et à l'importance des chutes d'eau.

C'est le dernier creusement que nous constatons ici ; l'importance en est d'une centaine de mètres, et on peut en conclure une durée considérable, en remarquant que le sol est uniquement composé d'un gneiss fort résistant.

Jusqu'au moment où le creusement atteignit la cote 330 environ, le confluent des deux rivières fut vraisemblablement un peu au Sud de Villejoubert, au col profond que domine le « Camp de César » et où les deux rivières présentent le minimum d'écartement (600 m. environ). Mais, sans doute, rencontrant à ce niveau un filon de granulite (roche plus dure que le gneiss), qui doit traverser la

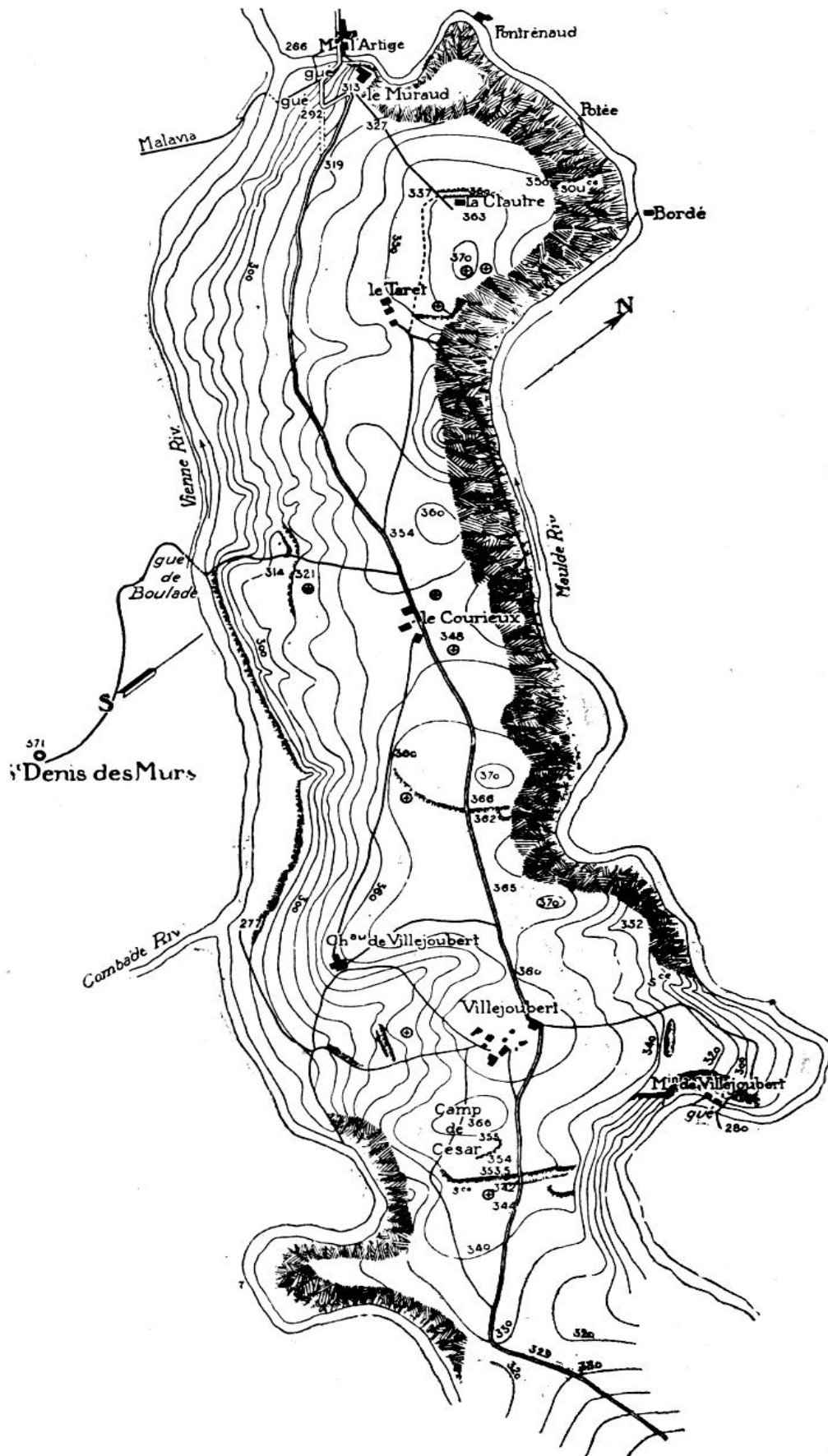


Fig. 1. — Croquis à 1/25.000 de la presqu'île de Villejoubert et du « Camp de César », commune de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne), par le commandant Ch. GORCEIX, 1922. Poteries (+).

presqu'île dans toute sa longueur, puisqu'il apparaît à l'Artige, au Muraud, et dans la côte de Bois-Vert (dominant le col au S.-E.), la Maulde dut contourner par le N.-E. cette zone résistante ; puis elle put la traverser entre le Muraud et l'Artige, à un endroit où probablement la résistance à l'érosion était moins grande, et y créa une véritable cluse qui précède le confluent actuel.

Sur la rive droite de la Maulde on trouve des lambeaux du niveau 330, qui correspond à un léger temps d'arrêt dans l'érosion. Le déplacement des cours d'eau vers l'Ouest, dont la cause nous échappe, maintint très raides les pentes Ouest et adoucit au contraire celles de l'Est, les rendant en grande partie cultivables, les premières étant au contraire boisées.

Le plateau entre rivières présente quatre mamelons à pentes très douces, de cotes comprises entre 360 et 370, séparés par des cols très ouverts qui correspondent à des concavités de la Maulde vers le S.-O., c'est-à-dire à de légers étranglements de la presqu'île. Les crêtes militaires au N.-O. de ces cols sont donc les emplacements désignés pour les lignes successives de défense destinées à interdire l'accès de la presqu'île à un ennemi venant du S.-E. et cheminant entre les deux rivières.

Bien que le débit actuel des cours d'eau, surtout en été, soit assez faible pour ne pas constituer des obstacles insurmontables, leur présence au pied de pentes souvent rocheuses donne une force réelle à cette position de la presqu'île (1). Les gués, il est vrai, présentent des points faibles, lorsqu'ils permettent de tourner la ligne de défense. Ceux qui existent actuellement, et qui étaient encore fréquentés il y a moins d'un siècle, avant la création d'un réseau de chemins vicinaux, sont : sur la Maulde, celui du moulin de Villejoubert, toujours utilisé, et celui de l'Artige que le pont actuel a fait disparaître ; sur la Vienne, celui de Boulade, qui reliait le Courieux et Saint-Denis-des-Murs en profitant d'adoucissements exceptionnels des pentes, et celui de Malavia (en patois Malavio) reliant l'Artige au Montgeoffre par un chemin affreux, comme son nom semble l'indiquer.

Dans son ensemble, la presqu'île devait, avant l'époque historique, se présenter à peu près comme aujourd'hui : plateau cultivable, avec de rares points d'eau à la partie supérieure, bordé de pentes boisées, particulièrement raides et rocheuses sur la Maulde, où sourdent quelques filets d'eau. C'est un site propre à la culture et à l'élevage. Rien jusqu'ici n'y a décelé l'existence de villages gaulois

(1) Le général de la Noë dans « Principes de fortification antique », p. 45, fait remarquer qu'à l'époque gauloise les cours d'eau devaient occuper toute la largeur de leur vallée, ce qui, ici, renforcerait sérieusement l'obstacle. Mais cette affirmation n'est pas prouvée.

ou néolithiques ; seule une moitié de hache en pierre polie a été, à notre connaissance, trouvée dans le grand rempart, dont nous parlerons plus loin. Mais, étant donné que, grâce au rempart du « Camp de César », il a fourni un refuge à la population au moment de la conquête romaine (voir plus loin II<sup>e</sup> partie), ce lieu était fréquenté, probablement habité d'une façon permanente, et relié par des pistes aux lieux voisins. Ces pistes devinrent des chemins qui, en raison des points de passage obligés par les gués, occupèrent toujours à peu près le même emplacement. Nous les retrouvons dans les chemins ruraux qui sont restés jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les seules voies de communication de la région. Les fortifications que nous montrerons sur les portions de ces chemins qui étaient dangereuses pour la défense en confirment l'ancienneté, de même que les débris de poteries trouvés près des localités desservies par ces chemins prouvent l'ancienneté de ces habitats.

Le réseau des voies se présentait donc, vraisemblablement, dès une époque très reculée, de la façon suivante (1) :

1<sup>o</sup> Une voie principale rectiligne, reliant Saint-Léonard à Eymoutiers par l'Artige (où se trouve un très vieux pont en plein cintre, qui doubla le gué au moyen âge sans doute), Villejoubert, Bellabre (anciennement Belarbre ; *de pulcro arbore*, disent des textes du XV<sup>e</sup> siècle que possède C. Gorceix), où il traversait la Vienne à gué pour suivre ensuite la crête de la rive gauche. Cette voie traverse la presqu'île de bout en bout.

2<sup>o</sup> Un chemin se branchant au Courieux sur le précédent et allant par le gué de Boulade vers Saint-Denis-des-Murs et la vallée de la Combade.

3<sup>o</sup> Une série de chemins rayonnant autour de Villejoubert, dont ils font le point le plus important de la presqu'île. L'un d'eux, celui du gué du Moulin de Villejoubert sur la Maulde, donnait accès en arrière de l'isthme, clef naturelle de la défense, et était donc très dangereux. Un autre, conduisant au confluent de la Vienne et de la Combade, présentait le même inconvénient. Cette connexion des gués et des chemins justifiera les divers travaux défensifs dont nous parlerons plus loin (3<sup>e</sup> partie).

L'« Ile » de Villejoubert, telle que nous venons de la décrire, et malgré quelques points faibles, offrait mieux que tout autre emplacement de la région les conditions requises, selon les habitudes des peuples préhistoriques, pour installer un lieu de refuge, un centre de résistance. Les Gaulois, comme leurs prédécesseurs de l'Age du

(1) Pour désigner ces voies, nous les jalonnons par les localités modernes ; cela n'implique nullement l'existence de toutes ces localités lors de la création de ces voies, qui cependant ne furent faites que pour relier des agglomérations ou des lieux utiles à fréquenter.

Bronze et des temps néolithiques, adoptaient pour leurs oppida, soit des plateaux escarpés, soit des mamelons isolés, soit (et de préférence) des promontoires élevés se dressant entre deux rivières. Ici ce long plateau, protégé par une ceinture de bois couvrant des pentes souvent escarpées, doublée de cours d'eau rapides qui ne présentent que de rares points de passage, était facile à organiser défensivement. Aussi ne faut-il pas être surpris d'y trouver sur plusieurs points des restes de fortifications, parmi lesquelles il faut placer au premier rang le rempart connu dans toute la région sous le nom de *Camp de César*, mais qui, nous allons le montrer, n'a rien de romain (1). C'est un « *Cap barré* » d'âge protohistorique.

## II. — *Le mur Gaulois.*

A l'entrée du long plateau que nous avons décrit, là où les deux rivières prennent des cours parallèles, c'est-à-dire à « l'isthme » de la presqu'île, à 400 mètres au S.-E. du village de Villejoubert, une tradition immémoriale place un « *Camp de César* ». Mentionné par



*Fig. 2.* — Profil du grand rempart

tous les archéologues limousins, inscrit sur les guides, visité par les touristes, ce site n'a pourtant jamais fait l'objet d'une étude méthodique.

Il y a 30 à 40 ans, la création d'un chemin de grande communication allant de la gare de Saint-Denis-des-Murs à Bujaleuf (*Fig. 2*), coupa perpendiculairement le rempart. Cette première coupe fit découvrir

(1) Faut-il rappeler que dans la France entière, des retranchements, enceintes, oppida préromains ont été nommés « *Camp de César ?* » En Limousin, F. Delage a établi que le *Camp de César* de Chépurat (près de Châteauponsac) est préromain, peut-être même préceltique, et que le *Camp de César* de Saint-Germain-les-Belles est une recherche minière.

un certain nombre d'objets qui parurent confirmer la tradition voulant que ce rempart fût un « Camp de César » ; ces objets ont disparu et il nous a été impossible de remonter à aucune source de renseignements dignes de foi (1). Par contre quelques minéralogistes, suivant l'idée émise par l'ingénieur-archéologue Allou, tendaient à voir dans le talus du Camp des travaux miniers très anciens, analogues aux « aurières » limousines. Les prospecteurs n'ont pas manqué d'explorer le site à l'époque, de peu antérieure à la guerre, où « la fièvre de l'or » secouait le Limousin ; leurs recherches eurent un caractère négatif, et pour cause.

Ce n'est qu'en 1920, à la suite de travaux que fit faire le propriétaire actuel (2) pour en retirer des matériaux de construction, qu'on a été mis en face de la réalité. Ces travaux, en décapant le front du rempart qui disparaissait sous un manteau d'humus, de pierrailles et de broussailles, mirent à jour des vestiges décisifs dont l'examen nous décida aussitôt à entreprendre une étude détaillée de ce beau retranchement. Nous croyons pouvoir apporter des données nouvelles et concluantes sur la véritable valeur de ce « Camp de César ».

Et d'abord comment ce camp est-il constitué ? En arrivant par l'Est, après avoir franchi une dépression qui constitue un col très accusé (3) à la cote 329, alors qu'avant l'isthme on trouve un palier à 370 au-dessous d'une région à 385, on est en présence d'un très fort talus qui barre l'isthme suivant une ligne presque N.-S. et sur une longueur d'environ 350 mètres. Du côté Nord, ce talus commence au sommet des pentes raides qui tombent sur la Maulde et qui constituent, avec cette rivière, une excellente défense naturelle. Sur le plateau le talus règne sans interruption, sauf la coupure moderne faite par la route indiquée plus haut. Du côté Sud, il se replie à 40° parallèlement à la Vienne et se perd sur une déclivité qui aboutit à des rochers dominant cette rivière. C'est ce talus qui constitue le rempart du camp.

Nous avons affaire là, en réalité, à un talus naturel, rocheux et tuffeux, qui est la lèvre orientale du plateau compris entre les deux cours d'eau (4). Il était tout désigné pour servir d'assiette à un rem-

(1) On a raconté qu'il y avait des armes. Ce sont probablement les grandes fiches en fer forgé dont nous parlerons plus loin.

(2) Nous devons remercier le propriétaire M. Huillard, industriel et homme de lettres, des facilités qu'il nous a très aimablement données pour circuler sur les lieux et examiner toutes les circonstances. Nous avons trouvé un auxiliaire obligeant et avisé dans M. Guérin, chef de culture du domaine.

(3) Voir plus haut 1<sup>re</sup> partie p. 2.

(4) Ce talus naturel serait, à notre avis, une ancienne berge de la Maulde, du temps où son confluent avec la Vienne se trouvait là où est l'isthme actuel, le creusement du lit de ces rivières ayant atteint seulement la cote 350 environ. (Stade où se formait le plateau.) Voir supra 1<sup>re</sup> partie p. 2. Nous citerons un autre exemple de talus analogue, près Le Taret, dans notre 3<sup>e</sup> partie.



part, dès lors bien placé pour dominer et arrêter toute attaque cheminant entre les rivières. Derrière ce barrage, dont la nature avait marqué l'emplacement et le tracé, pouvait vivre une population de plusieurs centaines de têtes, avec troupeaux et cultures, sur un terrain spacieux, ensoleillé et sain. En arrière du rempart, un mamelon cote 366 domine la zone plate de l'isthme et permet de découvrir tous les environs à grande distance. Tout au pied du talus, en un point voisin de l'angle Sud-Est, se trouve une petite source, qui existait probablement à l'époque où le camp était occupé ; mais le ravitaillement en eau était largement assuré par des sources situées sur les pentes en arrière.

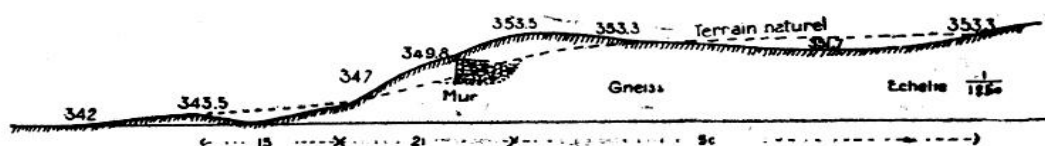


Fig. 3. — Profil du rempart, partie N.-E.

Bref, nous avons là un camp du type dit « Cap barré » (1) protégé sur trois faces par des cours d'eau et des pentes, et défendu sur la face ouverte par un solide rempart. Dans l'état actuel (Fig. 3) le profil du talus donne un relief de 10 mètres environ sur l'extérieur. A l'intérieur du camp, ce relief est à peu près nul, ce qui ne veut pas dire qu'il fût nul à l'origine. Si la crête actuelle dépasse à peine le terrain intérieur, c'est le résultat des dégradations dues au temps et à la culture. Plus à l'intérieur, le sol est creusé en cuvette ; nous supposons que la terre, d'ailleurs peu épaisse car, on est sur le gneiss, a été enlevée pour garnir le rempart. S'il en est bien ainsi, on peut dire que le creusement du terre-plein avait été conduit avec intelligence, de façon à défilier les occupants des vues des hauteurs voisines de 400 mètres situées vers le Sud et le Sud-Est.

De l'autre côté, entre la crête et le pied du talus extérieurs actuels, on mesure horizontalement une distance d'une vingtaine de mètres. On compte une largeur de 86 à 90 mètres pour l'ensemble de la fortification (terre-plein creusé, rempart et fossé).

Actuellement on ne retrouve sur la partie Ouest du front que des traces peu accentuées du fossé, qui devait avoir environ 15 mètres de largeur ; la profondeur ne pouvait être que faible, en raison de la nature rocheuse du sous-sol. Des travaux d'irrigation exécutés en 1921 nous ont permis de constater que là où le fossé a cessé d'être apparent, c'est qu'il a été comblé ; à son emplacement la tranchée

(1) Le type est si connu du monde entier qu'il est fort inutile d'en citer ici des exemples.

montrait des terres rapportées, au lieu du gneiss décomposé qu'on trouve au-delà, presque jusqu'à la surface du sol. Les déblais du



Fig. 4. — Panorama intérieur du Camp de César.

fossé avaient dû aider à établir le rempart ; en même temps on avait assurément entaillé la face du talus naturel pour raidir sa pente. Dans la partie Est, voisine de la gorge où coule la Maulde, le fossé est beaucoup plus marqué ; là en effet, sur une longueur de 60 mètres environ, jusqu'au bord des pentes abruptes, on peut cheminer encore dans une forte tranchée dont le fond est à 6 mètres en contre-bas de la crête du rempart.

En longeant cette même partie Est, on remarque en dehors du fossé, un mouvement de terrain, au-delà de la contrescarpe, qui paraît être un dehors du grand retranchement. C'est une sorte de redan ou de place d'armes, donnant des vues, qu'on n'a pas du rempart principal, sur les pentes de la rivière en amont ; il borde le fossé sur une longueur de 35 mètres environ. Nous reconnaissons d'ailleurs que notre interprétation reste hypothétique, l'usage des premiers dehors ne remontant qu'au xvi<sup>e</sup> siècle, croyons-nous.

Ces observations n'auraient qu'un intérêt restreint et ne sauraient aboutir à des conclusions importantes, si les travaux opérés au détriment de la substance du rempart n'avaient révélé son élément le plus significatif : c'est-à-dire une muraille d'une construction telle qu'elle appartient certainement au type que l'on

appelle *murus gallicus* (1), le mur caractéristique des oppida de la Gaule indépendante, à la veille de la conquête romaine.

Voici en effet ce qu'on a observé :

1° Un mur fait en pierres sèches, sans aucun mortier ou ciment, non pas appareillées par une taille méthodique, mais juxtaposées et superposées avec le plus de régularité possible. Ce mur avait, d'après les renseignements recueillis, 0 m. 80 à 1 mètre d'épaisseur et sur quelques points mieux conservés près de 3 mètres de hauteur (l'évaluation de l'épaisseur nous paraît bien faible). Les ouvriers qui ont démolé ce mur ont remarqué que, par places, il était assis sur une sole de terre aplaniée, nivelée. On avait donc taillé, pour avoir une bonne assiette, une plate-forme dans le talus naturel et cela à la cote 347 environ, le sommet de la contrescarpe étant à 343,5 et la crête actuelle à 353,5 (Voir *fig. 3*). La présence du mur à ce niveau est d'ailleurs décelée extérieurement par une modification dans la pente du talus et (hélas !) par de nombreuses traces d'exploitation datant de 30 ou 40 ans (2). En effet, presque toutes les pierres dont sont construits des bâtiments tout proches et l'empierrement de certains chemins proviennent de cette source économique de moellons.

Sur la photographie (*Fig. 5*) qui représente la partie Est du rempart vue de l'extérieur, on distingue à gauche ces traces d'arrachage,

(1) Il est bien probable que c'est ce mur qui a donné son nom à la commune dont dépend Villejoubert, *Saint-Denis-des-Murs*, bien que cette commune soit située de l'autre côté de la Vienne à 3 kil. 500 d'éloignement. On peut penser que cette longue muraille, vers le x<sup>e</sup> siècle, était encore intacte ou du moins beaucoup plus apparente et plus nette qu'aujourd'hui. Unique dans la région par ses dimensions et son style, elle avait donné son nom au domaine seigneurial du plateau, la *Villa de Muris*. (La date la plus ancienne connue de cette appellation est vers 1037 ; *Cartulaire d'Uzerche* ; 1901 ; page 248, charte n° 434.) Elle donna aussi son nom à la paroisse qui fut placée sous le patronage de Saint-Denis : ce fut *Saint-Denis-des-Murs*. Remarquons que la pointe ouest de la presqu'île est dite *le Mureau* ou *Murault* (pouvant venir du diminutif *murallus* ?) Il est intéressant de remarquer que ce mot *mur* entre dans de nombreux noms de la basse latinité désignant des lieux où l'archéologie retrouve des enceintes ou camps gaulois. Dans la Creuse, commune de Saint-Georges-de-Nigremont, une enceinte gauloise est dénommée *Le Murant*. Au moment des fouilles de *Murcens* (Lot), on a observé que les habitants des environs appelaient cet oppidum « la ville de Murs ». C'est aussi à l'époque celtique que l'on rapporte : *Murceint* (commune de Rahon, Jura), *Ré-Mur-Seint* (commune d'Arfeuilles, Nièvre), *Murviel* (Hérault), *La Roche-aux-Murs* (Rueil-sous-les-Aubiers, Deux-Sèvres), *Le Châtelier de Murs* (Murs, Maine-et-Loire), *Frémur* (Sainte-Gemmes-sur-Loire), *La Ville des Murs* (Saint-Coulomb, Ille-et-Vilaine), *Les Murels* (Espinas, Tarn-et-Garonne), *Le Mur* (Bossey, Haute-Savoie), *Le Mur* (Pleure, Jura), *Le Mur* (Les Bénonces, Ain), *Le Mur* (Carentoir, Morbihan), *Les Murs* (Saint-Héleu, Côtes-du-Nord), *Les Murailles* (Lussas, Ardèche), *Murs* (Indre), *Mureaux* (Meuse), *Le Muret* (Aisne), etc. Nous n'irons point conclure de cet ensemble de faits analogues que l'on doit trouver un « *murus gallicus* » partout où la toponymie donne un terme rappelant le mot « mur ». Il n'en est pas moins vrai que les puissants remparts de pierres, soit avec, soit sans poutres, qu'avaient élevés les Gaulois, s'imposèrent plus tard assez fortement à l'attention des hommes pour fournir de nombreux noms de lieux, alors qu'on ne savait plus rien sur la valeur réelle de ces murailles.

(2) Sur cette démolition nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis.

et à droite la dernière exploitation qui nous a fourni des renseignements typiques ; au milieu on distingue une carrière ouverte dans le sous-sol rocheux ; le mur est au-dessus et se place ainsi à 3 ou 4 mètres en avant et en contre-bas de la crête actuelle. Des terres et des pierrailles étaient accumulées sur le bord du plateau pour former terre-plein entre le rempart et le talus naturel et pour faire parapet au-dessus du mur. Si le mur lui-même était monté assez haut pour faire parapet sur la crête du talus naturel, il dépassait 6 mètres de hauteur (1).

2° En démolissant ce mur, on constata l'existence de cavités carrées, ayant 0 m. 30 environ de section, sortes de canaux qui traversaient le mur perpendiculairement à sa façade et que les ouvriers prirent pour des « aqueducs ». Ces canaux s'enfonçaient horizontalement dans l'agger (fait de pierres et de terre) derrière le mur ; on ne chercha pas à se rendre compte de leur longueur totale, pas plus que de l'existence de canaux perpendiculaires.



Fig. 5. — Extérieur du rempart.

3° Dans l'épaisseur du mur, surtout dans les canaux cités ci-dessus, on a recueilli à deux niveaux, l'un à 0 m. 50 au-dessus du sol, l'autre à 0 m. 80 plus haut (d'après les souvenirs du contre-maître), de forts clous en fer, disons plutôt des « fiches », qui se trouvaient en ligne horizontale espacées de 0 m. 40 environ ; la plupart étaient verticales, d'autres en position oblique. Ces fiches que nous avons eu entre les mains (les unes entières, les autres brisées) sont quadrangulaires, avec tête à peine débordante (2) ; les plus longues atteignaient 0 m. 40 ;

(1) L'arrachage des pierres du mur et des éboulements répétés ayant bouleversé la coupe avant que nous ayons pu la voir, nous n'avons encore que des renseignements oraux, fournis par le chef de chantier, qui, très étonné de ce qu'il découvrait, observa attentivement et recueillit tous les objets qui se présentaient. Il serait donc prématuré de tenter une reconstitution précise.

(2) Et encore est il fort possible que ce soit l'effet des nombreux coups de marteau assénés pour enfoncer dans le bois ces clous de taille peu commune.

les plus courtes 0 m. 16 seulement. Elles sont fortement oxydées. Les poids de deux fiches ayant respectivement 0 m. 39 et 0 m. 17 de long sont de 470 et 85 grammes. Le diamètre va de 0 m. 016 à 0 m. 010 ; la tige diminue d'épaisseur d'une façon très régulière.

Quelques-unes ont le haut du corps replié, ou tordu ; d'autres ont la pointe recourbée, comme il arrive quand le métal, pas assez dur, cède sous les coups de marteau ou quand on force une pointe sur une matière impénétrable, sur une pierre par exemple. On a recueilli une trentaine de ces pointes, un certain nombre ont été prises par diverses personnes et d'autres laissées dans les déblais.

Ainsi un agger fait de terres et de pierrailles amoncelées, qui s'appuyait sur une muraille en pierres sèches ; cette muraille établie sur un plan pris au-dessous de la crête du terrain ; dans cette muraille, des canaux quadrangulaires ; à des distances régulières et à deux niveaux superposés, de fortes fiches en fer ; tel est le rempart de Villejoubert, et tel était le *murus gallicus* typique.

Nous ne répèterons pas ici ce que César a dit lui-même au sujet de telles murailles, d'un type inconnu aux armées romaines, qu'il trouva en Gaule. Sa description du rempart d'Avaricum (Bourges) est bien connue (1). Qu'on la relise, et on y verra une assise de base faite de blocs de pierre, surmontée d'un lit de poutres placées en long et reliées entre elles par d'autres poutres posées en travers. Dans ces cadres de bois faisant armature, on amoncelait des pierres. Le nombre des lits de poutres variait naturellement selon la hauteur que l'on voulait donner au rempart. Les pièces de bois étaient fixées deux à deux au moyen de grands clous en fer. L'arrangement des pierres entre les madriers épousait la forme et les dimensions des cadres ; par suite, quand ces bois ont disparu, probablement par décomposition naturelle, et si le mur ne s'est pas éboulé, l'emplacement en est fidèlement conservé par des canaux rectilignes et quadrangulaires qui traversent le mur de part en part, et qui sont entièrement vides, sauf les fiches d'assemblage restées à leurs places respectives. C'est exactement ce que nous avons à Villejoubert ; donc non pas un camp romain, mais un camp celtique, de la dernière phase de La Tène (fin de la Tène III), c'est-à-dire du type d'Alésia, Bibracte, Murcens et Luzech, pour ne citer que les quatre plus célèbres.

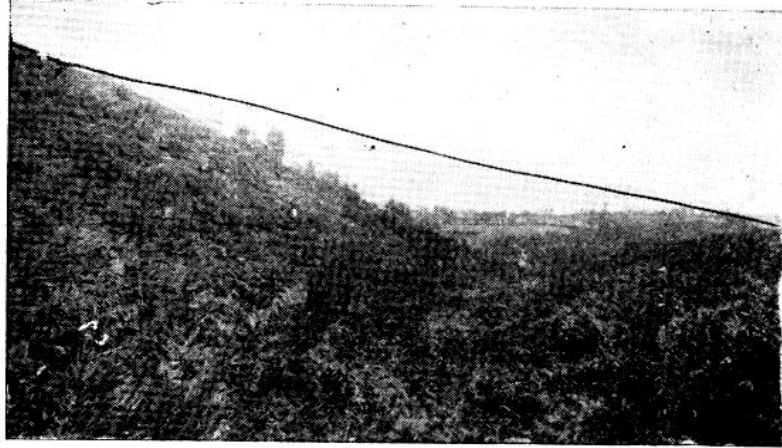
### III. — *Divers vestiges de fortifications.*

Jusqu'à présent le retranchement que nous venons de décrire avait seul attiré l'attention ; mais nous croyons qu'il n'était qu'un élément

(1) Commentaires, livre VII, ch. 23.

du système défensif de la position, le principal sans doute, mais non l'unique. Nous avons donc cherché sur le plateau ce qui pouvait compléter l'ensemble, et nous espérons avoir trouvé plusieurs autres éléments qui nous semblent très probables.

1° D'abord à 450 mètres N.-E. du rempart précédent, en face de



*Fig. 6.* — Coupure du chemin du gué du Moulin de Villejoubert

la boucle, convexe vers l'extérieur, de la Maulde où existe le gué du Moulin de Villejoubert, nous avons observé une coupure pratiquée de main d'homme, sorte de fossé profond taillé dans la pente qui descend vers la boucle du cours d'eau (*Fig. 6*). Ce fossé forme comme la corde de cette boucle. Son peu de largeur, la régularité de



*Fig. 7.* — Coupure vers confluent.

ses talus rectilignes et sa situation à mi-pente font écarter l'hypothèse de l'ancien lit d'un bras de la Maulde, alors que son creusement atteignait la cote 320 et qu'elle se préparait à former sa boucle pour contourner un sous-sol plus dur qu'indiquent les rochers surplombant le moulin.

Nous croyons qu'il convient d'y voir le fossé d'un retranchement, ayant près de 200 mètres de long, qui barrait l'accès donné par le chemin venant du gué et menant sur les derrières du rempart principal. Peut-être aussi couvrait-il des sources assez abondantes qui sont à son extrémité Nord.

En dedans de la crête, le terrain forme une légère cuvette qui peut indiquer qu'on y a raclé de la terre pour élever un parapet en bordure.

2° Symétriquement à cette coupure, donc du côté de la Vienne, face au S.-O. et aussi à 400 mètres du grand rempart, un talus élevé de 6 mètres environ, de forme très régulière, limite une partie plane, sorte de large et longue terrasse. A son pied (*Fig. 7*), on distingue encore les traces d'un fossé large de 3 à 4 mètres. Cet ouvrage va se perdre à l'Ouest aux lèvres d'un ravin de vaste amplitude. Sa fonction semble être de couvrir un chemin menant du plateau au confluent de la Vienne et de la Combade.

3° Si nous parcourons le plateau selon son axe, donc en marchant du S.-E. vers le N.-O., nous trouvons, avant d'arriver au village du Courrieux, à 1200 mètres du rempart de l'isthme, un remblai de 3 à 4 mètres de haut, qui semble une réplique réduite du dit rem-



*Fig. 8.* — Profil du petit rempart

part. Placé comme lui en avant d'un mamelon (côte 370), ce barrage s'appuie d'un côté aux pentes de la Maulde, particulièrement raides en ce point, rocheuses et inaccessibles, et de l'autre va se perdre sur des pentes douces, dans des terres constamment cultivées, où la charrue a fait disparaître son relief. La figure 8 représente la coupure qu'y fait le chemin axial du plateau. Ce talus est transversal à l'axe, comme le grand rempart, pour toute la partie conservée; l'aspect du terrain donne à croire qu'une autre face se repliait obliquement vers l'Ouest. Nous pensons donc être en présence d'une

deuxième ligne de défense, à peu près parallèle à la première. Mais ce talus, pas plus que ceux des coupures précédentes, n'a été fouillé.

4° Environ six cents mètres plus loin, tout auprès et à droite du vieux chemin qui descend du plateau au gué de Boulade, sur la Vienne, le terrain présente des aspects anormaux qui paraissent dus à la main de l'homme. C'est d'abord, vers la cote 314, sur une pente assez molle, une tranchée large de 3 mètres environ qu'il est impossible d'attribuer à une cause naturelle; elle nous paraît être un fossé (*Fig. 9*); le talus en est encore fort net, et la crête limite un plan horizontal qui a dû être nivelé de main d'homme. Nous y verrions volontiers les traces d'un ouvrage défensif barrant l'accès du gué de Boulade; à cet endroit il y a une interruption dans les pentes



*Fig. 9.* — Coupure gué de Boulade.

boisées et plus ou moins raides à leur base, du versant tombant sur la Vienne; des moyens de protection y étaient utiles. Dans le prolongement de cet ouvrage, à gauche du chemin, un talus très régulier, haut de 2 à 3 mètres, limite une plateforme sur une longueur de plus de 100 mètres. Peut-être est-ce aussi un travail défensif? mais il peut aussi fort bien n'être que le bord d'une terrasse établie anciennement pour une installation agricole (Époque gallo-romaine ou mérovingienne) (1).

Enfin à 800 mètres plus loin, mais sur la Maulde, tout près du domaine *Le Taret*, entre les maisons et les pentes de la rivière, se trouve un talus important et très régulier. Des travaux récents exécutés à l'extrémité Ouest montrent qu'il est constitué par un

(1) En 1037 l'abbaye d'Uzerche avait reçu en don un *mas* faisant partie de la villa de *Murs* « près le gué de la Vienne ». Or en 1099, nous voyons un *Gérald de Murs* ayant pour fils un *Gaubertus*. Ne faut-il pas voir là l'origine des noms de *Saint Denis des murs* (peut-être *les murs* primitivement) et aussi de *Villejoubert* (*villa Gauberti*)? Cette terrasse proche du gué pourrait être celle du *mas* ci-dessus.



produit de décomposition du filon de granulite dont il a été parlé au début. Nous ne croyons donc pas devoir le mettre en connexion avec le camp. Cependant, d'après un renseignement fourni par un ancien fermier du domaine, l'extrémité Est serait en terre rapportée et on y aurait trouvé deux amphores intactes ; nous avons vu une d'entre elles chez le propriétaire du Muraud à qui appartient le domaine. Il se pourrait que ce talus fût aussi le résultat d'une exploitation de terre à brique superficielle (un pré contigu paraît assez argileux et le mamelon au-dessus nous a fourni une abondante moisson de débris de poteries); ou bien, plus probablement, la berge d'une rivière divaguant sur la terrasse 350.

Nous n'avons pas cru devoir tenir compte d'un talus limitant, au Nord du domaine de *la Clautre*, une plateforme qui sert d'assiette aux bâtiments; celle-ci paraît dater du moyen âge et, comme le précédent talus, semble se rapporter plutôt à l'histoire de ce coin particulier de terre qu'à celle du retranchement gaulois.

Ainsi donc, si nos observations sont exactes, le plateau entre Vienne et Maulde a constitué un vaste camp à l'époque gauloise, sous le couvert du beau retranchement que nous avons étudié sur l'isthme. Mais, étant données les grandes dimensions de ce plateau et la présence de pentes douces sur plusieurs points, les occupants ont dû établir des défenses supplémentaires en terre, les unes vers la Maulde, les autres vers la Vienne. Mais il est impossible pour le moment d'affirmer que ces dernières sont gauloises comme le rempart principal. Elles peuvent être postérieures, soit romaines, soit mérovingiennes. Peut-être même sont-ce des restes de travaux dont nous n'avons pas envisagé le but faute d'indication.

La superficie de toute la presqu'île enfermée dans le camp est de 350 hectares environ.

Si on admettait, ce que cependant la forme du tracé et la dissymétrie du petit rempart transversal semblent réfuter, que cette levée de terre fut faite ultérieurement pour réduire la superficie du camp et le concentrer autour de Villejoubert, cette surface serait réduite à 120 hectares environ.

#### IV. — *Objets trouvés.*

Aucune fouille méthodique n'ayant pu être faite, nous sommes réduits à signaler des trouvailles fortuites.

En dehors des *fiches* du rempart, aucun objet « gaulois » en métal ne nous a été signalé ou n'a été rencontré par nous. Le champ qui s'étend derrière le rempart ne nous a donné, à simple inspection de la vue, aucun tesson de poterie ; s'il y en a, ils doivent être enfouis à une profondeur qui échappe à la charrue.

Une moitié de hache polie, en silex rouge clair et zoné, a été trouvée dans le fond de la tranchée ouverte pour exploiter les moellons du rempart.

Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement précis sur des fragments de poteries et sur des armes (?) qui auraient été trouvés, il y a au moins vingt ans, en aménageant les abords d'une petite source qui naît au pied des roches formant la base du talus-rempart (près de son angle Sud-Ouest).

Dans les pierrailles qui abondent sur la pente du talus, nous avons ramassé quelques fragments de poteries rouge pâle, qui semblent être des débris d'amphores ou de grandes jarres. Ce sont aussi des débris de ce genre d'objets que l'on trouve assez fréquemment sur plusieurs points du plateau : morceaux de panses, pieds et collets d'amphores, morceaux de tuiles à rebord. Nous en avons recueilli : dans l'esplanade limitée par le talus que nous avons signalé à l'ouest du village de Villejoubert, — dans les terres voisines du talus intermédiaire entre Villejoubert et le Courieux ; — à hauteur des maisons du Courieux ; — au-dessus des travaux de terrassement faisant face au gué de Boulade ; — avec une grande abondance, entre Le Taret et La Clautre. Une mention particulière est due à une amphore, haute de 0<sup>m</sup>80, entière sauf de légères avaries aux anses, qui est conservée au château du Muraud. On raconte (mais que ne raconte-t-on pas ?) que cette amphore contenait des grains de blé qui auraient été semés et auraient germé.

Tous ces objets sont du type « romain ». Mais il n'est pas interdit

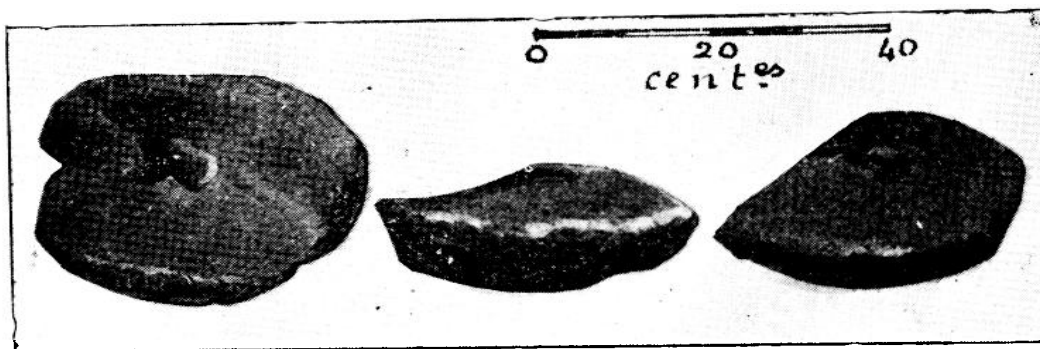


Fig. 10. — Meules.

de les considérer, au moins en partie, comme contemporains de l'oppidum celtique. On sait assez que la majorité (sinon la totalité) des oppida de la fin de la Gaule indépendante abondent en débris analogues ; l'amphore notamment s'y remarque par sa fréquence, jusque même dans le remplissage des talus de remparts (1).

(1) Nous nous bornerons à renvoyer au *Manuel* de Déchelette, p. 958, 954, 957, 968.

Nous ne savons si nous devons rapporter à la même période quatre meules (1) dont trois ont été ramassées par les habitants sur divers points du plateau ; la quatrième a été trouvée dans le lit de la Maulde, en dessous du château du Muraud. Ce sont : 1° trois meules dormantes (diamètre 0<sup>m</sup>39) en granit, dont deux ont le dessous plat ; la troisième a le dessous convexe, de surface très irrégulière, et entaillé d'un trou cylindrique mal façonné ; la face de dessus est pourvue d'un trou bien fini, représentant la crapaudine où tournait le pivot du moulin ; nous pensons que la face irrégulière représente une fabrication mal venue et abandonnée ; — 2° Une moitié de meule supérieure (diamètre 0<sup>m</sup>39 ; épaisseur maxima 0<sup>m</sup>10), brisée transversalement sur le diamètre passant par le trou central (large et profond de 0<sup>m</sup>045) ; présentant les particularités suivantes (Fig. 11, N<sup>os</sup> 3 et 4) : surface supérieure concave pour

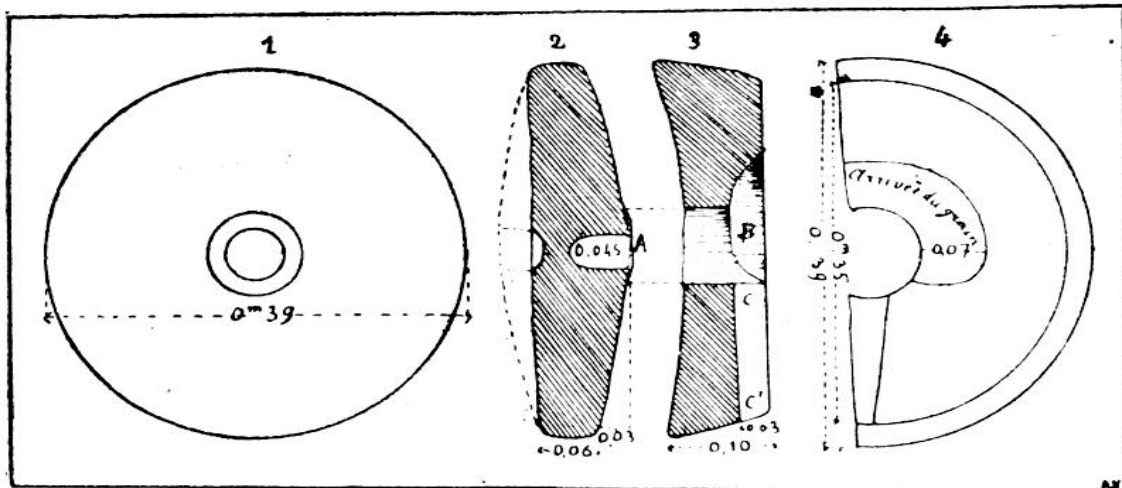


Fig. 11. — Meules gauloises ou gallo-romaines. 1 et 2, meule de dessous. 3 et 4, meule de dessus en plan et coupe. A, crapaudine. B, arrivée du grain. C, logement d'un levier horizontal.

former trémie ; — B, gorge en demi-cercle, entourant le trou circulaire par où le grain glissait entre les deux meules ; — face inférieure un peu plus ouverte que la face supérieure de la meule dormante, de sorte que l'écrasement se faisait autour du centre, la farine s'écoulant par la circonférence où il y avait du jeu ; il en résultait une usure autour du trou de la crapaudine qui est très nette sur un de nos exemplaires ; — *cc'*, entaille sur un côté de la meule, selon le rayon de la circonférence, pour loger un levier horizontal (en bois, très probablement) donnant la rotation au moulin.

Ce type de meules appartient-il à la Gaule ? Où est-il, comme l'a affirmé Lindet (2), gallo-romain, et dérivé du type romain ? C'est une

(1) Une moitié de meule tournante est à ajouter depuis la rédaction.

(2) *Revue Archéologique*, 1900, fasc. 1, p. 29-30.

question que nous considérons comme n'étant pas encore suffisamment élucidée, malgré l'essai intéressant de classification que M. Pagès-Allary, à la suite de ses riches découvertes de Chastel, a présenté à la Société Préhistorique de France en 1909 (1). Même si ce type est plutôt gallo-romain que purement gaulois, ne pourrait-on admettre qu'il était en usage dans bon nombre de villages gaulois, au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., en même temps que ces amphores et ces jarres qui abondent dans nos oppida ?

### CONCLUSION

Nous ne nous dissimulons pas que l'absence de fouilles méthodiques enlève à nos remarques sur le Camp de Villejoubert une partie de la valeur qu'elles auraient si elles avaient pour base des recherches scientifiquement poursuivies. Toutefois, il nous a paru utile d'insister sur ce que nous savons de ce camp, de ses abords, de sa constitution, de ses moyens de défense. Le genre de rempart qui caractérise et date ce camp n'a pas un nombre de représentants si considérable que l'on puisse négliger une unité nouvelle, venant s'ajouter aux dix-sept autres remparts analogues qui ont été retrouvés sur divers points de l'ancienne Gaule (2). Au « murus gallicus » de Villejoubert, comme à la plupart de ses semblables, il manque d'avoir une place dans l'histoire de la conquête de la Gaule. Nul ne saurait dire s'il a joué un rôle quelconque pendant les campagnes de 52-51 av. J.-C. Les *Commentaires* de César n'indiquent aucune opération militaire accomplie sur le territoire de Lémovices. Lors du siège d'Alésia la fleur de la population mâle, les 10.000 guerriers amenés à Vercingétorix par Sédulius, furent sans doute ou tués ou faits prisonniers ; leur chef, qui était leur « prince », ayant péri dans la dernière bataille, il est probable que les Lémovices furent dès lors ou terrifiés ou incapables de s'associer à aucun mouvement anti-romain.

En 52, lorsque le légat Caninius, ayant débloqué Poitiers assiégé par Dumnacus, se lança à la poursuite de Drappès qui allait rejoindre le Cadurque Luctérius, il dut traverser avec ses deux légions une partie du Limousin dans le sens Nord-Ouest Sud-Est. Mais le livre VIII des *Commentaires* ne donne absolument aucun détail sur la marche de Caninius depuis le pays des Pictons jusqu'à Uxellodunum. On doit donc admettre qu'il n'eut aucun combat à livrer ni aucun oppidum à attaquer chez les Lémovices. Il est donc

(1) 27<sup>e</sup> Rapport de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques. *Bull. S. P. F.*, VI, séance du 22 avril 1909, p. 182.

(2) V. DÉCHELETTE. — 3<sup>e</sup> partie, p. 288-291. Nous nous proposons de revenir prochainement sur cette question en reprenant l'inventaire de ce type de rempart.

très probable, sinon certain, que le camp de Villejoubert ne fut alors le théâtre d'aucun fait d'armes.

Aucun souvenir, aucune légende locale n'apprend rien sur le passé de Villejoubert. Il n'y a aucun compte à tenir, bien entendu, de la tradition qui, romanisant ce camp comme tant d'autres, le dénomme « Camp de César ». Les gens qui vivent aux alentours ne savent rien que ce nom trompeur. Quelques-uns racontent encore mystérieusement qu'il y a un fer à cheval, tout en or, enterré dans le camp. C'est à cela que se borne leur savoir. Ils ne se doutent pas que la vérité est plus belle que la fable, et que leur trésor consiste non dans un morceau de métal précieux, mais dans les restes ruinés d'une antique muraille qui n'a pas en Gaule vingt égales.

**Discussion.** — M. Armand VIRÉ. — L'attention avec laquelle a été écoutée la communication que vient de nous présenter M. Gorceix tant en son nom qu'en celui de M. Franck Delage, montre combien elle est intéressante.

Nous remarquons tout d'abord le plan du travail, qui est à retenir.

Les auteurs étudient en premier lieu la topographie du site, en nous montrant la lente gestation du modelé du sol à travers les âges géologiques récents, et les raisons, tirées de la composition pétrographique du sol, qui en ont amené le relief définitif.

Puis il nous font voir comment ce relief a tout naturellement déterminé l'emplacement du rempart élevé par les Gaulois Lemo-vices.

Ils ont tiré un excellent parti des données encore restreintes que leur ont fourni des travaux exécutés en dehors de toute idée de fouilles, pour des besoins modernes, et des conclusions judicieuses d'un ensemble de petits faits encore trop peu nombreux.

Leurs observations et leur enquête nous montrent en ce point un oppidum de la fin de l'Indépendance gauloise, élevé sur un cap, barré au point le plus étroit par une muraille à poutres clouées, précédée d'un fossé.

Cette muraille mériterait d'être étudiée en détail. En effet l'épaisseur qui lui est attribuée nous paraît vraiment faible pour sa hauteur, et il y aurait lieu de voir si les fouilles n'apporteraient pas une rectification sur ce point.

Les auteurs remarquent que du côté de l'intérieur du camp, cette muraille ne fait pas saillie au-dessus du sol et se demandent s'il en était de même lors de son édification. Cela n'est pas invraisemblable, puisque cette disposition a déjà été observée à l'Imperial et au Puy d'Issolud (Lot). La disposition contraire se présente aux Cesarines et à Murcens. L'Imperial et Murcens sont fortifiés par des

murailles à poutres, les Césarines et le Puy d'Issolud par des remparts sans poutres.

Il y aurait lieu en outre d'examiner les divers terrassements intérieurs, pour se rendre compte de leur âge et de leur rôle, ainsi que rechercher les traces des habitations qui durent vraisemblablement s'abriter dans cette vaste enceinte.

La présence de débris d'amphores vinaires, — parfois transformées en amphores funéraires, — ne saurait nous étonner, car nous savons que les Gaulois étaient très friands de vin et que le commerce leur en apportait des quantités importantes des pays du Sud. D'où la présence d'amphores italiques ou même grecques dans tous nos oppida un siècle au moins avant la conquête.

Les meules sont celles que l'on trouve également dans les autres oppida de la région ; faute d'études d'ensemble, il est encore actuellement assez difficile de faire le départ entre le moulin purement gaulois et le moulin gallo-romain. C'est une lacune de nos connaissances qu'il serait très désirable de voir combler par l'étude comparée d'un certain nombre de ces objets récoltés dans des endroits purs de mélanges d'époques. Il semble malheureusement que cette question ne puisse être élucidée dans le présent oppidum, car la présence de tuiles à rebord, qui, elles, n'apparaissent qu'avec la conquête, nous montre que les Gallo-romains y avaient établi tout au moins une villa.

Les fiches d'assemblage des poutres sont identiques à celles de Murcens et de l'Impernal (0<sup>m</sup>35 de longueur *moyenne*).

Il est vraiment désirable que cette enceinte soit étudiée à fond et que MM. Delage et Gorceix trouvent le temps et les moyens de le faire.

Cet oppidum constitue une unité nouvelle à ajouter à la liste encore bien courte des oppida à poutres clouées, aujourd'hui connus.

On est en droit d'espérer qu'il en sera trouvé bien d'autres, si l'on songe que c'est seulement en 1867 que Castagné découvrit et étudia le premier de tous, Murcens, et en 1868 que Bulliot signala celui de Bibracte.

Dans notre région, nous n'en connaissons encore que cinq : ceux de Murcens et de l'Impernal (Lot), décrits par Castagné, celui du Camp de César, près Périgueux (dit à tort camp de Coulounieix ; Dordogne), celui du Puy du Tour, près d'Argentat (Corrèze), étudié par Eusèbe Bombal en 1908, et enfin celui que nous font connaître aujourd'hui MM. F. Delage et Gorceix.

M. Delage nous annonce un inventaire complet de ce genre d'oppida, que nous serons heureux de publier ici.